Commune de SEEZ
Lieu-dit "La Tannerie"

PLAN DE DIVISION

Parcelle : Section AD
N° 427

Echelle : 1/ 250

Accusé de réception préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-007-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Topographie

- Bâti. leger
- Bâti. dur
- 189 Numéro Cadastral
- Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000. L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété

Bornage amiable réalisé le 01/04/2026

- bornage en cours
- Alignement demandé
- Piquet Bois
- Borne OGE
- Clou acier

Les limites indiquées sur le plan de bornage par des lettres ont été validées contradictoirement avec les riverains concernés.
Le procès-verbal de bornage complet dressé est conservé dans les archives du cabinet Géode, géomètres-experts et consultable sur demande.

Division parcellaire

- ~~189~~ Ancien numéro
- a, b, c... Désignation provisoire
- 1510 Nouveau numéro
- Division projetée

D.M.P.C. n° 285 000 2419 K
Cadastre de Chambéry, en date du 08/04/2026

Les limites décrites étant issues de la présente division ne seront réelles et certaines que lorsque le présent plan de division aura été annexé à un acte authentique.

Parties à céder par la SCCV
878 + 879 : Cont. Cad. = 33ca

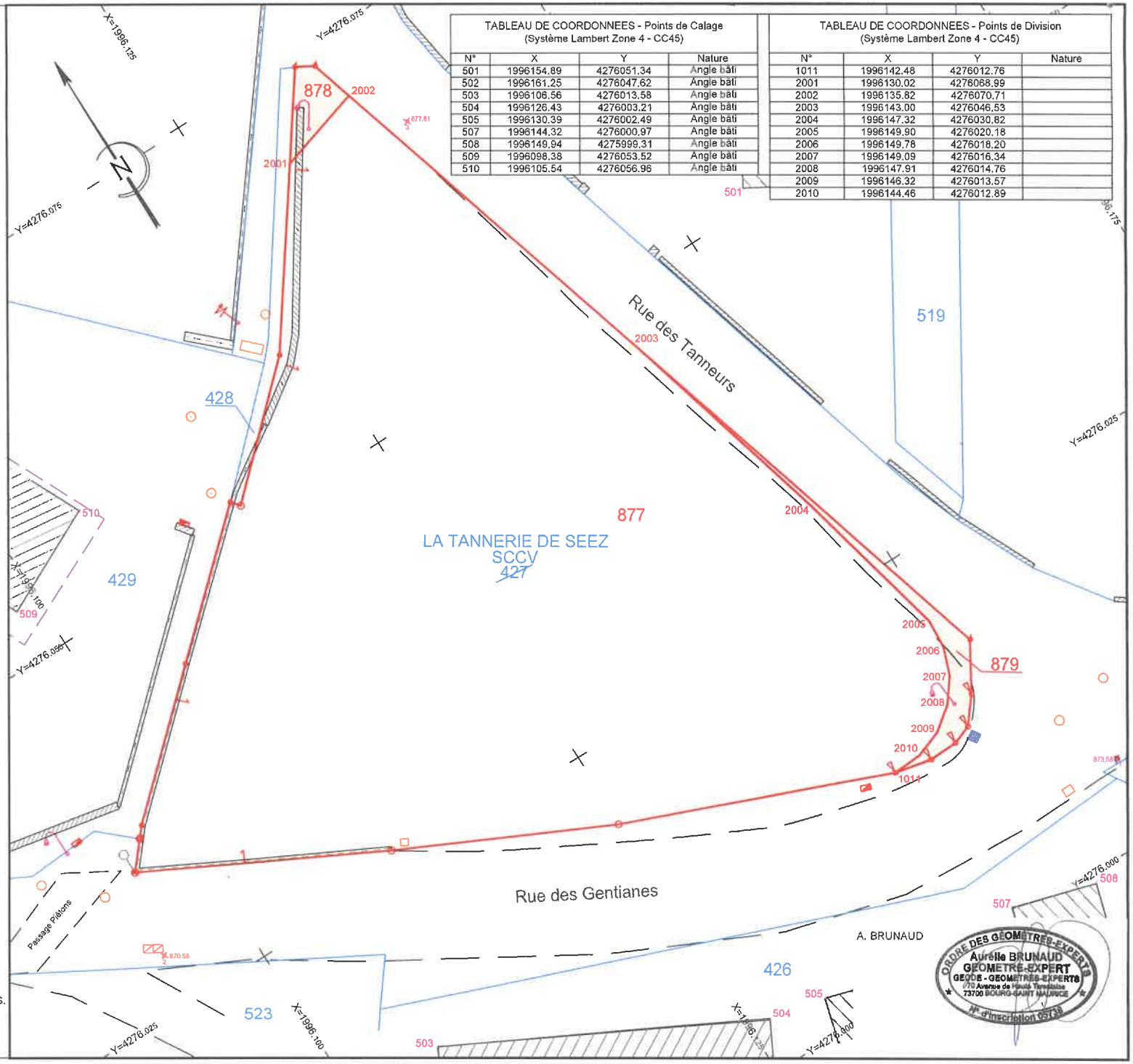
Nota : La matérialisation des nouvelles limites divisoires est différée à la demande expresse du Maître d'Ouvrage. Elle sera réalisée lorsque le Maître d'Ouvrage en fera la demande afin de pouvoir réaliser les aménagements.

TABLEAU DE COORDONNEES - Points de Calage
(Système Lambert Zone 4 - CC45)

N°	X	Y	Nature
501	1996154.89	4276051.34	Angle bati
502	1996161.25	4276047.62	Angle bati
503	1996106.56	4276013.58	Angle bati
504	1996126.43	4276003.21	Angle bati
505	1996130.39	4276002.49	Angle bati
507	1996144.32	4276000.97	Angle bati
508	1996149.94	4275999.31	Angle bati
509	1996098.38	4276053.52	Angle bati
510	1996105.54	4276056.96	Angle bati

TABLEAU DE COORDONNEES - Points de Division
(Système Lambert Zone 4 - CC45)

N°	X	Y	Nature
1011	1996142.48	4276012.76	
2001	1996130.02	4276068.99	
2002	1996135.82	4276070.71	
2003	1996143.00	4276046.53	
2004	1996147.32	4276030.82	
2005	1996149.90	4276020.18	
2006	1996149.78	4276018.20	
2007	1996149.09	4276016.34	
2008	1996147.91	4276014.76	
2009	1996146.32	4276013.57	
2010	1996144.46	4276012.89	



REPRODUCTION INTERDITE ET STRICTEMENT RESERVEE - L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.

Système Géodésique RGF93-Projection CC45
Géoréférencement effectué par Système GNSS temps réel connecté au réseau TERIA

géode GÉOMÈTRES-EXPERTS
70 Avenue de Haute Tarentaise
73700 Bourg-Saint-Maurice
Tel : 04 79 07 18 90
Mail : bourg@geode-experts.fr

Dossier : GB 25670
Levé de calage effectué le : 18/01/2024 - H.S.
Fichier : 25670-Bornage.dwg
Présentation : MEP_Division
Plan établi le : 26/03/2026 - Simon RAVET
Mis à jour le : 08/04/2026 - Simon RAVET

Commune :
SEEZ (285)

N° d'ordre du document d'arpentage : 2419 K
Document vérifié et numéroté le 08/04/2026
A PTGC_Barberaz
Par Grandclement Philippe.SDIF Savoie
Géomètre Principal
Signé

Cachet du service d'origine :

SDIF de la SAVOIE
51 rue de la République
Barberaz

73018 Chambéry CEDEX
Téléphone : 04.79.96.43.21

ptgc.savoie@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ----------, le ----------

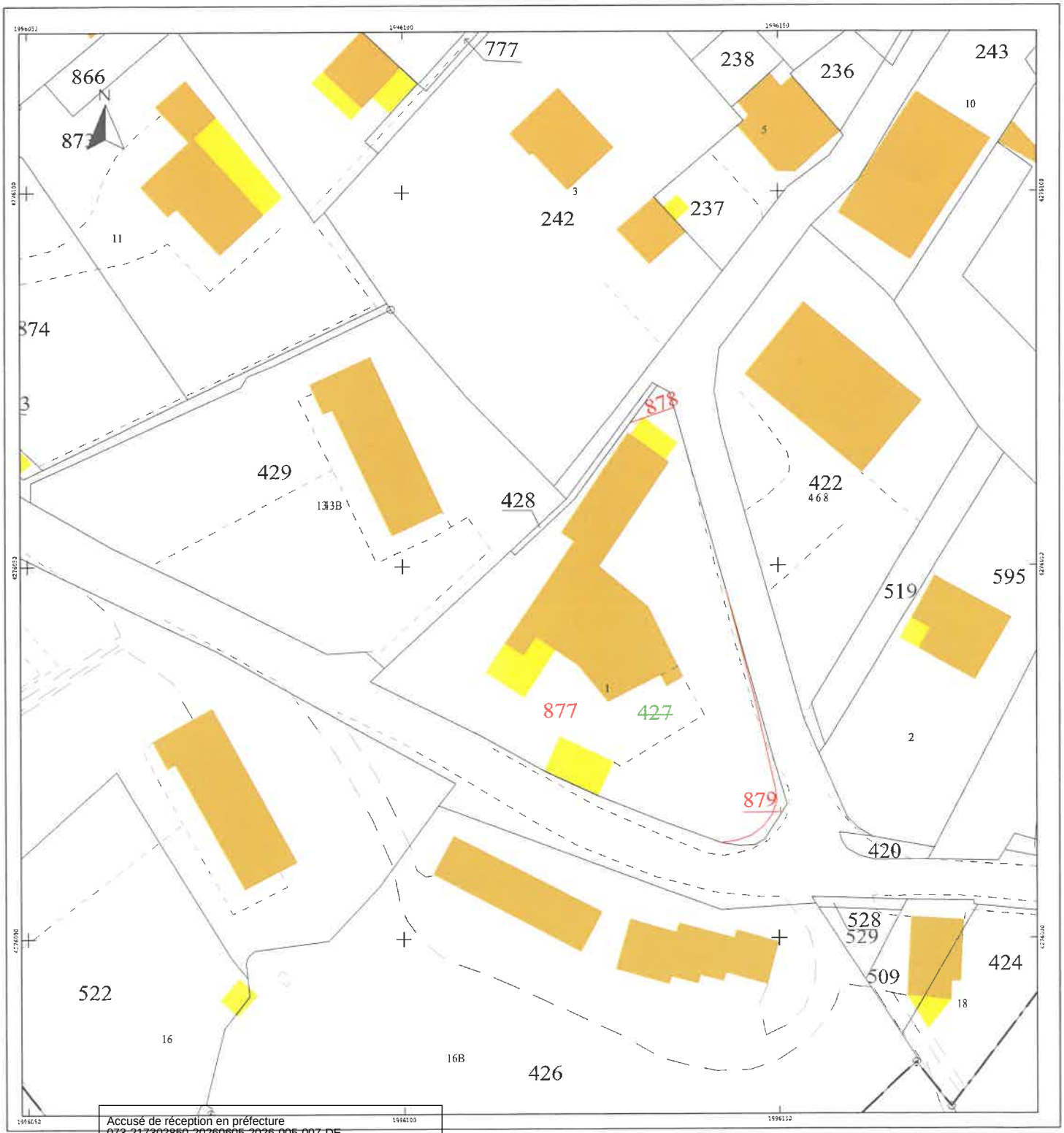
Modifications selon les énonciations d'un acte à publier

Section : AD
Feuille(s) : 000 AD 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/04/2026
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par GEODE BRUNAUD AURELIE (2)
Réf. : GB25670

Le 01/04/2026

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-007-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026